



Nouvelles du conseil du 16 novembre 2020

Nos archives à l'abri

Les archives historiques de la Commune, à savoir les documents officiels datant d'avant la Deuxième Guerre mondiale, sont actuellement entreposés dans l'abri de protection civile, lequel est sis sous le nouveau bâtiment du collège. Or ces locaux sont humides et font courir de gros risques à des documents précieux. En conséquence, le Conseil municipal a pris contact avec le Centre de recherche et de documentation du Jura bernois, la fondation Mémoires d'Ici qui se trouve à Saint-Imier, dans l'immeuble des Rameaux. Par ses spécialistes et ses locaux équipés, cette institution serait à même de mettre nos archives à l'abri. Des discussions sont en cours dans ce sens.

Chemins bien surveillés

Hugues Guerrin, responsable de cette tâche pour la commune, a transmis tout récemment son rapport de contrôle 2020 des chemins pédestres officiels sillonnant le territoire communal. Le document est très complet et les autorités remercient son auteur pour cet excellent travail.

Les cinq endroits nécessitant des travaux seront visités par le chef des travaux publics et les déblaiements et autres tâches nécessaires seront entrepris dès que possible.

Le suivi régulier et pointu de nos chemins pédestres, par une personne sérieuse et motivée, garantit la sécurité et le plaisir des randonneurs, tout en évitant que de gros chantiers ne doivent être engagés.

L'assemblée du 7 décembre remplacée par des votations

Réuni lundi soir, le Conseil municipal a finalement décidé de supprimer l'assemblée dite du budget, qui était agendée au 7 décembre prochain. La crise sanitaire est telle que les autorités préfèrent appliquer la plus grande prudence. On sait en effet que la forte recrudescence des cas de Covid-19 a induit des décès jusque dans notre localité.

Afin de protéger tant que se peut ses concitoyens, l'Exécutif local a donc décidé de faire passer par les urnes les objets les plus importants qui étaient inscrits à l'ordre du jour de cette assemblée.

Trop tard pour cette année

Les délais sont cependant trop courts pour pouvoir mettre sur pied un scrutin avant la fin de 2020. Ce dernier sera donc organisé au début de l'année prochaine, à savoir dans le courant de janvier 2021.

Les autorités informeront tout prochainement la population quant au contenu et aux contours de ce vote, mais on sait déjà que seront notamment soumis à votre verdict les comptes 2019 de la commune (lesquels ont été présentés largement dans ces colonnes au printemps dernier, mais n'ont pas pu être approuvés en juin, pour cause de virus déjà), le budget 2021, l'approbation de la nouvelle charte du Parc Chasseral, ainsi que divers crédits.

Des détails dans ces colonnes

Tous les objets qui seront soumis au verdict des urnes seront présentés en détails dans ces Avis officiels, ainsi qu'ils l'auraient d'ailleurs été en vue de l'assemblée. Le budget de la commune, en particulier, fera l'objet d'un texte tout prochainement. Les crédits proposés, eux aussi, vous seront expliqués de manière transparente.

Le matériel de vote permettra aux ayants droit de se déterminer en toute connaissance de cause.



Municipalité de Sonceboz-Sombeval

83 sur 1200...

Le Conseil municipal en appelle à la compréhension des ayants droit, face à cette annulation tardive. Chacun comprendra que l'organisation d'une assemblée est actuellement impossible : en respectant parfaitement les mesures sanitaires en vigueur, la halle de gymnastique ne pourrait pas accueillir plus de 83 personnes, les membres du Conseil municipal et de l'administration compris. Avec 1200 habitantes et habitants dotés du droit de vote, voilà qui est bien trop peu...